



SIVU
ARTHÈS -
LESCURE
d'Albigeois



Projet pédagogique 2026

CAJI



*Maison du *CAJI*
10 avenue de l'Hermet
81 380 Lescure d'Albigeois
Tél : 05 63 55 27 62
Mail : courrier@sivom-arthes-lescure.fr
N° DDJS : 0810163CL 00018

**Centre d'Action Jeunesse Intercommunal*

INTRODUCTION

L'idée de ce projet est de définir le contexte et l'environnement d'un ACCEM en direction des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Ce projet est né de la nécessité de donner un cadre réglementaire aux activités du service jeunesse conformément à la nouvelle réglementation portant sur l'accueil des mineurs et notamment dans le cadre des ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs). Nous désirons proposer un projet d'action et d'accueil adapté au territoire de la commune. L'ACCEM des 12/17 ans est un lieu de loisirs éducatifs, d'information et d'apprentissage à l'autonomie. Le travail mené doit permettre une ouverture de cette structure aux jeunes, aux familles. Cette ouverture doit mener à l'appropriation de cet espace de projet par les jeunes. Il nous semble important de prendre en compte les demandes et spécificités liées au territoire. Nous essaierons d'aller dans le sens d'un espace de loisirs partagé et ouvert. La création d'un véritable accueil de loisirs touchant les 12/17 ans en complément de l'accueil de loisirs déjà existants des 3/11 ans, s'inscrit dans le temps. Le travail auprès des jeunes doit s'établir et s'évaluer sur la durée, et tout au long de l'année pour établir un lien viable et fort. Les différents projets menés favoriseront la mise en situation des jeunes. L'expérience partagée, sera un vecteur de cohésion et d'histoires communes. Cet espace de relations humaines devra prolonger l'esprit et les valeurs éducatives que porte le projet éducatif local. L'accueil de loisirs sera vecteur de socialisation, d'autonomie des jeunes, d'expression, de respect, d'information, de prévention, de communication et d'action. Nous nous efforcerons d'accueillir les jeunes en les reconnaissant comme personnes à part entière.

Le projet n'est réalisable que grâce au travail de l'ensemble des acteurs et partenaires du CAJI, en particulier de l'équipe d'animation, qui est garante de la bonne adéquation entre le projet, les réalités du terrain et les animations menées.

DESCRIPTIF DU CENTRE

Le centre d'action jeunesse intercommunal Arthes Lescure (CAJI) est un accueil de loisirs 11-17 ans qui dépend du SIVU Arthes Lescure.

FONCTIONNEMENT

Horaires, jours et périodes d'ouverture du CAJI :

L'espace d'accueil est ouvert sur les périodes de vacances (sauf dernière semaine de juillet et première semaine Aout et première semaine Noel 2022) avec des amplitudes comprises entre 8h-18h00 en fonction du programme d'activités et d'animations défini à l'avance. EX : sortie journée 8h-18h (voir plus tard)

Animations sur site Lescure ou Arthes matinées : 9h-12h

Animations sur site Lescure ou Arthes : 14h-18h

Sorties après-midi : 13h30 – 18h

Pour les activités ou animations qui se déroulent le matin et qui peuvent débuter entre 9h et 10h, un accueil est proposé dès 8h à la maison du CAJI, si les parents désirent que leur enfant arrive plus tôt, ils doivent le signaler à l'inscription aux animations des vacances.

De plus la maison du CAJI est ouverte tous les jours jusqu'à 18h, les parents doivent prévenir à l'avance si leur enfant restera après une activité afin de respecter la réglementation d'encadrements en vigueur ainsi que la qualité de l'accueil.

Il n'y a pas de service de restauration proposé. Toutefois pendant les vacances scolaires, il existe une possibilité de rester déjeuner à la maison du CAJI grâce à un point chaud. C'est-à-dire que le jeune peut venir, le matin avec son repas que l'on garde au frais et que l'on réchauffe ensuite le midi aux micro-ondes.

L'espace d'accueil peut être ouvert les vendredis soir des vacances pour la tranche d'âge 14-17 ans avec des amplitudes horaires spécifiques à l'animation ou la sortie proposées : Ex : Animations sur site maison du CAJI : 19h30-23h / 20h-23h

Sorties : 18h (départ) à 2h du matin (retour).

Dans le cadre d'un dispositif passerelle certaines animations et séjours (en particulier pour les vacances d'été) sont accessibles aux CM2 des écoles de Lescure et Arthes.

La passerelle c'est quoi ?

C'est un dispositif qui propose un programme d'activités adaptées aux CM2 et qui facilite une transition en douceur de l'ALSH 6-10 ans au service CAJI 11-17 ans.

Le fonctionnement est basé sur celui du CAJI avec un nombre de place limité en raison du taux d'encadrement de l'animation en vigueur. Les horaires, les inscriptions et les tarifs sont ceux du CAJI. Cependant, dans un souci de répondre aux éventuels besoins

de garde de certaines familles et un enfant n'a pas eu de place aux sorties ou animations ; l'accès à l'ALSH 3-10 ans reste possible en complément du programme CAJI aux horaires habituels.

Inscription :

Elle se fait de façon individuelle en cours ou en début d'année. L'inscription comprend l'adhésion au CAJI, sous forme d'un dossier. L'adhésion se fait sur l'année civile et est gratuite.

Le public concerné est celui des jeunes habitants sur Arthes ou Lescure. Les habitants des communes voisines ne sont pas prioritaires.

Un dossier CAJI est remis à chaque jeune. Le dossier comprend les éléments suivants :

- La fiche sanitaire de liaison dûment remplie
- L'autorisation parentale dûment complétée
- Une attestation de natation pour les activités aquatiques (test nautique)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Pour participer aux animations et aux activités définies sur le programme, il est impératif de s'inscrire à l'avance afin que l'équipe puisse respecter le ratio d'encadrement réglementaire. Afin de favoriser au mieux l'inscription des jeunes des deux communes, les inscriptions aux sorties et animations s'effectueront par mail, téléphone ou physiquement selon les modalités suivantes : 1/3 des places sont réservées aux Athésiens et 2/3 aux Lescuriens.

Pour les séjours une préinscription est formulée par le jeune (mail ou téléphone). A l'issue de la période de préinscription le CAJI procède à l'attribution des places suivant les critères ci-dessous :

- Les premiers départs
- Fréquentation en accueil de loisirs sur des animations CAJI
- Communes SIVU (1/3 Arthes et 2/3 Lescure d'Albigeois)
- Mixité sociale en fonction du quotient famille

INFORMATION :

Le programme des vacances qui annonce des séjours, animations, sorties etc... est disponible 3/4 semaines avant les vacances sur le site internet SIVU-Arthes-Lescure.fr ainsi que sur les pages Facebook des communes des deux communes et renseigne les familles sur les actions, le nombre de place disponible, les tarifs et la date de début des inscriptions.

Le site internet SIVU-Arthes-Lescure.fr informe les familles sur le fonctionnement et les actions menées par ses 3 structures : petite enfance/enfance et jeunesse

LES LOCAUX ET LES MOYENS :

La maison du CAJI est située, 10 avenue de l'Hermet, elle se compose :

- Une salle pour la pratique du baby-foot, billard..
- Une salle pour les activités manuelles avec rétroprojecteur, console de jeux et lecteur CD/DVD.
- Un extérieur avec table de ping pong
- Un bureau pour le directeur de l'ALSH 3-10 ans
- Un bureau pour le directeur du CAJI.

L'idée est de créer un lieu adapté aux vacances des jeunes tout en instaurant des repères et en respectant des conditions de sécurité Le bureau du directeur est un lieu où les jeunes et les parents peuvent venir s'entretenir avec le directeur de l'accueil de loisirs ou les animateurs. D'autres espaces (salles municipales, stades...) seront exploités en fonction du programme d'activités et de conditions météorologiques. La structure dispose aussi de deux minibus 9 places.

ROLES ET FONCTIONS DE L'ANIMATEUR

Tous les membres qui composent l'équipe d'animation possèdent l'expérience et les qualifications utiles à l'encadrement du public adolescent. En référence à la réglementation, un animateur pour 12 enfants maximum encadre les jeunes. Les rôles et fonctions de l'animateur du CAJI sont d'être :

Incitateur :

- il permet aux jeunes de s'exprimer
- il met en valeur
- il encourage et stimule
- il maîtrise le temps, le contenu et le sujet de l'animation qu'il propose
- il amène à approfondir et dépasser les apparences

Conseiller :

- il écoute et attend
- il sait dire et intervenir quand cela est nécessaire
- il accueille et respecte
- il a un langage adapté
- il propose des animations

Technicien :

- il maîtrise la technique de son animation ou de son atelier
- il ouvre la technique pour qu'elle serve l'imaginaire
- il est technicien des relations dans le groupe

Catalyseur :

- il fait prendre conscience
- il aide le jeune à exprimer ses idées
- il écoute, accueille et questionne

- Responsable :**
- il est responsable devant les élus municipaux
 - il est responsable devant les parents
 - il est responsable devant les institutions et les partenaires du
 - il est soumis au devoir de réserve et représente la commune
 - il est garant de l'intégrité physique, morale et affective du jeune

Equipe :

- Directeur CAJI BAFA, BPJEPS
- Une animatrice BAFD en cours
- Animatrices (teurs) vacataires suivant besoins

L'ORGANISATION DES RELATIONS

Entre jeunes et l'équipe d'animation

Les animateurs doivent être à l'écoute des demandes des jeunes tout en gardant leur autorité. En tant qu'adulte responsable, ils sont référents et doivent se comporter avec une attitude et un langage adapté au public. Il s'agit pour l'équipe d'adopter une attitude cohérente, de se faire respecter, de gagner la confiance des jeunes, sans oublier qu'ils sont en vacances.

Entre les animateurs

Les animateurs doivent être à l'écoute les uns des autres, se faire confiance, s'entraider si certains rencontrent des difficultés et rester solidaires dans les épreuves.

Entre les animateurs et les parents

Les animateurs doivent être disponibles et à l'écoute des parents pendant des temps formels ou informels. Ils sont source et relais d'informations. Mieux connaître les parents, c'est mieux comprendre les jeunes.

Entre les jeunes et les personnes extérieures à l'équipe d'animation

Les jeunes vont être amenés à rencontrer d'autres professionnels que les animateurs au sein de la structure. Ces personnes leur seront présentées en amont afin d'instaurer un respect mutuel et une ambiance conviviale

TARIFS CENTRE D'ACTION JEUNESSE INTERCOMMUNAL ARTHES-LESCURE

Tarifs du CAJI au 01/01/2025

	Tranche 1 QF de 0 à 500€	Tranche 2 de 500€ à 699€	Tranche 3 de 700€ à 899€ et famille d'accueil	Tranche 4 de 900€ à 1099€	Tranche 5 + de 1099€ et hors commune
Activité CAJI 1/2 journée	1,09€	1,63€	2,02€	2,38€	2,81€
Journée extérieure	4,33€	5,40€	7,35€	8,66€	10,27€
1/2 journée extérieure	2,16€	3,78€	4,86€	5,77€	6,81€
Séjour					
Séjour dans le département Tarifs journée et semaine	5,70€ / 28,50€	7€ / 35€	13,40€ / 67€	15,80€ / 79€	20,40€ / 102€
Séjour hors département Tarifs journée et semaine	6,20€ / 31€	8€ / 40€	15,10€ / 75,50€	18€ / 90€	30,50€ / 152,50€

Calcul du tarif par tranche : défini par le n° d'allocataire CAF

PRINCIPAUX OBJECTIFS GENERAUX

Nous souhaitons favoriser chez les jeunes :

- la socialisation,
- la construction de la personnalité,
- l'élargissement de leur champ de connaissance

Ces intentions permettent de travailler en favorisant un apprentissage de la citoyenneté en les rendant acteur de leur propre environnement. La socialisation des enfants et des jeunes se déterminera notamment à partir de l'apprentissage de la vie en collectivité et l'implication des jeunes dans des actions à vocations, sportives, artistiques, culturelles et citoyennes.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

En déclinaison des objectifs généraux validés dans le cadre du Projet Educatif local, les objectifs opérationnels développés dans le projet pédagogique sont les suivants :

Mieux vivre ensemble :

- En facilitant l'intégration du jeune au sein du groupe en tant qu'individu unique et peut être différent des autres.
- En lui permettant d'évoluer au sein d'un collectif sans qu'il subisse les contraintes liées au poids ou à la taille du groupe.
- En mettant en place sur la structure des repères qui permettent à chacun de trouver rapidement sa place au sein du groupe.
- En développant le plaisir de la pratique au niveau de chacun (l'esprit compétition n'est pas l'élément principal), se donner envie de faire grâce à l'effet de groupe.

Acceptation des différences sur toutes ces formes

- En permettant au jeune de s'impliquer physiquement et intellectuellement à travers les activités de loisirs proposées.
- En permettant à chacun de s'exprimer au sein et à l'extérieur de la structure.
- En facilitant les échanges afin que chacun apprenne à connaître "l'autre".
- En permettant aux jeunes de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures.
- En aiguisant la créativité et la curiosité.
- En contribuant au développement organique et foncier de chacun en prenant garde à l'intégrité physique des jeunes.

Acteur de son environnement :

- En facilitant la prise de parole de tous afin de proposer, contester, décider.
- En permettant, dans la limite du réalisable, de choisir librement les activités.

- En développant la capacité à analyser sa pratique à ressentir des sensations.
- En évaluant avec les jeunes, la pertinence des actions.

LES MOYENS

Mise en place d'un lieu d'accueil dynamique.

Aménagement des locaux :

- Espace facilitant la réalisation des projets de création et d'expression
- Espace permettant un accueil de qualité avec les jeunes et leurs parents
- Espace loisirs équipé (billard, baby foot...).
- Espace détente équipé (fauteuils, tables, chaises...).

Mise en place d'ateliers sensibilisant les jeunes aux loisirs créatifs, artistiques, sportifs et culturels.

- Mise en place d'animations création : cuisine, décoration, artistiques et culturelles.
- Mise en place d'animations « sports nouveaux » (bumball, torball etc...)
- Développer l'accès à des activités nouvelles ou événementielles à l'extérieur du SIVU ainsi que des activités dans des installations des deux communes.

Mise en place d'action favorisant la convivialité, les échanges et le renforcement des liens entre les personnes.

- Organisation de journées, de soirées festives
- Organisation de séjours.

- Mise en place des moyens nécessaires à la réalisation des projets initiés par les jeunes

- Responsabilisation en mettant à la disposition des jeunes des temps d'écoute et de sensibilisation.

- Mise en place d'une offre permettant une accessibilité au plus grand nombre d'un point de vue financier et qui soit adaptée aux besoins liés à tranche d'âge (11-17, 11-13 ans et 14-17 ans).

- Accompagnement des plus jeunes
- Sensibilisation aux comportements à risque.
- Réflexion sur les horaires et les périodes d'accueil de la structure.
- Responsabilisation et accompagnement vers plus d'autonomie.
- Contribuer au bien-être des jeunes, l'hygiène de vie, lutte contre les conduites addictives (bonne forme physique, hygiène du corps, alimentation...).

- Mise en place de moyens d'évaluation

- Création, avec les jeunes, de critères d'évaluation simples afin que ces derniers puissent s'auto-évaluer ou évaluer les actions et les projets mis en place avec l'aide des animateurs.

L'EVALUATION

L'équipe travaillera à évaluer les projets et actions menées. Le système d'évaluation sera celui déjà défini dans le Projet Educatif Local

1/Quantitative :

-présences (nombre de jeunes, temps de présence, régularité de présence...) sur le lieu d'accueil. Les présences lors des ateliers proposées auront également leurs importances car cette modification dans le fonctionnement est très importante.

-présences sur les sorties.

-Origines géographiques des jeunes (Arthes-Lescure).

2/Qualitative :

- Critique positive et négative de l'ensemble des jeunes pendant des moments informels ou formels (bilan de séjour).

Outils d'évaluation :

Mise en place de grilles d'évaluation (en cours d'élaboration) à thème utilisées par l'animateur seul ou avec quelques jeunes :

-accueil dans les locaux (jeux, ambiance...).

-sorties (coût, ...).

-projets menés (implication des jeunes, ...).